

Maîtriser la réglementation des marchés publics luxembourgeois

Cours Pratique de 3 jours - 21h

Réf : APK - Prix 2024 : nous consulter

Cette formation vous présente les principales dispositions de la nouvelle réglementation luxembourgeoise des marchés publics et les procédures associées. Elle vous montre comment en assurer la préparation et le suivi, et comment identifier les obligations des pouvoirs adjudicateurs et des opérateurs économiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

- Préparer un marché et choisir la procédure de passation la plus adaptée
- Rédiger les différents documents constitutifs du marché et respecter leur formalisme
- Analyser et sélectionner les offres
- Attribuer un marché et suivre son exécution
- Identifier les obligations des acheteurs et des titulaires d'un marché public

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation est dispensée selon la dernière réglementation des marchés publics.

TRAVAUX PRATIQUES

Exercices d'application en sous-groupes, étude de cas suivie d'échanges interactifs.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 01/2023

1) Connaître les textes et les principaux acteurs

- Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE.
- Focus sur la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics, publiée au JO du grand-duché de Luxembourg le 16 avril 2018.
- Règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018.
- Règlement grand-ducal du 25 janvier 2019, modifiant l'utilisation des moyens électroniques.
- Les rôles et responsabilités des intervenants.

Travaux pratiques : Échanges sur la nouvelle législation des marchés publics adoptée au Luxembourg.

2) L'appréciation des seuils

- Les seuils pour les marchés publics de faible envergure (Livre I).
- Les seuils pour les marchés publics d'envergure (Livres II et III).
- Les dispositions relatives au régime sectoriel.
- La méthode de calcul des seuils applicables.
- Les règles spécifiques aux petits lots.

Travaux pratiques : Exercice en grand groupe sur la computation des seuils et des erreurs fréquentes à éviter.

3) Préparer son marché et sa mise en concurrence

- Les exclusions aux marchés publics.
- Prémunir et détecter les conflits d'intérêts.

PARTICIPANTS

Acheteurs publics, directeurs commerciaux, tous les collaborateurs appelés à formuler une offre commerciale auprès d'un acheteur public luxembourgeois.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

- Sécuriser la rédaction de la publicité : les informations à insérer, les mentions obligatoires...
- L'allotissement du marché.
- Les marchés réservés.
- Les enjeux de développement durable.
- Le choix des critères de jugement des offres : Favoriser l'innovation et l'environnement.

4) Les procédures de passation des marchés publics

- La procédure ouverte.
- La procédure restreinte avec ou sans publication d'avis.
- La procédure négociée sans publicité préalable.
- La procédure concurrentielle avec négociation.
- Le dialogue compétitif.
- Le partenariat d'innovation.
- Les accords-cadres.

Travaux pratiques : Préparer et mettre à jour une fiche technique de procédure.

5) Le contenu du dossier de soumission

- Les cahiers spéciaux des charges en matière de marchés publics.
- Le contrat et les informations obligatoires.
- Le cahier des charges technique.
- La grille tarifaire.
- Le règlement de la consultation.
- Le document unique de marché européen (Dume).

Travaux pratiques : Pré-renseigner le Dume via le site dédié.

6) Les marges de manœuvre pendant la procédure

- La demande d'information des candidats.
- L'erreur sur l'avis de publicité.
- La modification du dossier de consultation.

7) La réception des offres

- Le rôle et la composition de la Commission des soumissions.
- L'ouverture des offres et l'examen des candidatures.
- La demande aux candidats des pièces manquantes.
- La vérification des informations et les renseignements remis.
- L'appréciation des garanties professionnelles et financières.
- L'analyse des candidatures : conformité ou rejet.
- La recevabilité de l'offre.

Travaux pratiques : Définition d'une procédure de contrôle lors de la réception des offres.

8) La sélection des offres

- Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables.
- La détection et le traitement d'une offre anormalement basse.
- La vérification des prix et l'analyse des échantillons, mémoires ou maquettes.
- La prise en compte d'objectifs sociaux et d'emplois et de développement durable.
- La réception d'une offre dématérialisée.
- Le pilotage d'une commission de sélection.
- Les différences entre la déclaration "sans suite" et la déclaration "d'infructuosité".

Travaux pratiques : Élaborer des tableaux d'analyse de candidatures.

Vérification des critères d'infructuosité d'une procédure de marché public.

9) L'achèvement de la procédure et les situations de contentieux

- La rédaction du rapport de présentation.
- L'évaluation des risques et compliance.
- L'information des candidats non retenus.
- Les attestations de non-obligation.

- L'adjudication et la signature du contrat.
- L'avis d'attribution.
- Le contentieux relevant des juridictions administratives.

Travaux pratiques : Étude jurisprudentielle sur le contentieux marchés publics.

LES DATES

LUXEMBOURG

2024 : 26 juin